

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D210722-05**

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 juillet, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2021

**Présents** : Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL,

**Excusés** : Sébastien CARRE (procuration à Bernard CROZAT), Carole De JOUX (procuration à Alain TERRAIL), Régis MARCEL (procuration à Laetitia CHALLANCIN), Amélie RAVEL, Sylvie ROUVIER (procuration à Joseph PERROUD), Maud SARMEO, Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS)

**Absents** : Florian MARTIN

**Secrétaire de séance** : Christine FIGUET assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

**OBJET : Enfance/jeunesse – Modification des tarifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Vu la délibération D110316-08 du 16 mars 2011

Vu la délibération D171211-03 du 11 décembre 2017,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs du centre de loisirs se déroulant durant les vacances scolaires,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs de la périscolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré /

adopte la modification des tarifs du centre de loisirs se déroulant durant les vacances scolaires et de la périscolaires tels qu'ils sont annexés à la présente

décide que la présente délibération entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 23 juillet 2021

Le maire, Olivier ROCHAS

TARIFS PERISCOLAIRES ET DES CENTRES DE LOISIRS SE DEROULANT DURANT LES VACANCES  
SCOLAIRES

QF	Montmeyranais (tarifs adoptés)		
	Journée	Repas	TOTAL
0-359	7,80 €	6,04 €	<b>13,84 €</b>
360-564	9,00 €	6,04 €	<b>15,04 €</b>
565-677	10,20 €	6,04 €	<b>16,24 €</b>
678-900	11,30 €	6,04 €	<b>17,34 €</b>
901-1150	12,50 €	6,04 €	<b>18,54 €</b>
1151-1500	13,80 €	6,04 €	<b>19,84 €</b>
1501-	15,00 €	6,04 €	<b>21,04 €</b>
QF	Extérieurs (tarifs adoptés)		
	Journée	Repas	TOTAL
0-359	9,36 €	6,04 €	<b>15,40 €</b>
360-564	10,80 €	6,04 €	<b>16,84 €</b>
565-677	12,24 €	6,04 €	<b>18,28 €</b>
678-900	13,56 €	6,04 €	<b>19,60 €</b>
901-1150	15,00 €	6,04 €	<b>21,04 €</b>
1151-1500	16,56 €	6,04 €	<b>22,60 €</b>
1501-	18,00 €	6,04 €	<b>24,04 €</b>

Tarifs périscolaire adoptés		
QF	Matins	Soir
0-359	2,81	3
360-564	2,87	3,35
565-677	2,93	3,7
678-900	2,99	4,15
901-1150	3,05	4,5
1151-1500	3,11	4,85
1501-	3,17	5
soir : supplément goûter de <b>0,85 €</b>		